



9 juin 2021

Financement des sociétés non financières – France • Avril 2021

La croissance du financement des entreprises se poursuit en avril

En avril, le financement des sociétés non financières progresse de 6,4% en rythme annuel, après 9,9% le mois précédent. Cette moindre hausse par rapport à 2020 reflète un effet de base lié à une forte augmentation de l'endettement en avril 2020. En effet, la progression en glissement sur deux ans s'établit à 16,2%, un taux proche de celui de 17,0% observé entre mars 2019 et mars 2021.

Depuis mars 2020, la hausse de l'endettement des sociétés non financières s'est globalement accompagnée d'une progression de leur trésorerie (cf. [L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages](#)).

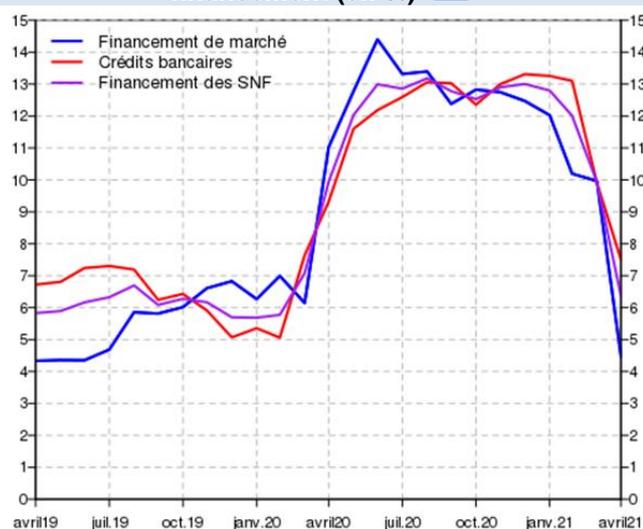
Après un point bas en mars, le coût moyen du financement des entreprises croît de 10 points de base et atteint 0,99% en avril.

Financement des sociétés non financières

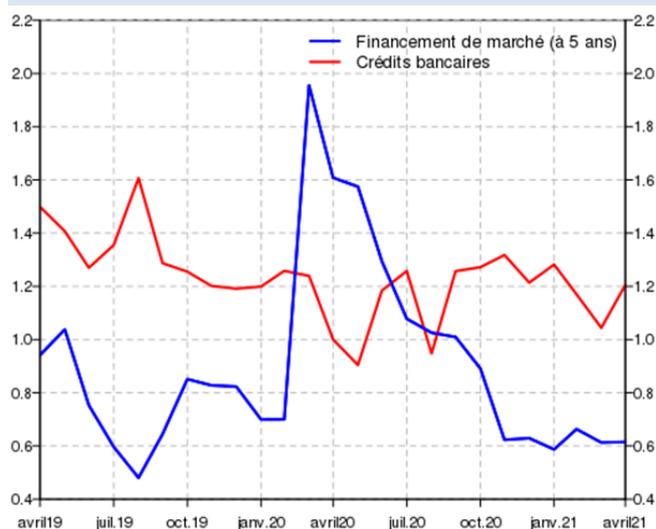
(Encours et flux non cvs en milliards d'euros, taux de croissance et taux d'intérêt en %)

	Encours	Flux annuel net	Taux de croissance annuel		Taux de croissance sur deux ans (par rapport à 2019)		Coût des financements nouveaux	
	Avril-21	Avril-21	Mars-21	Avril-21	Mars-21	Avril-21	Mars-21	Avril-21
Financement des SNF	1905	115	9,9	6,4	17,0	16,2	0,89	0,99
- dont crédits bancaires	1208	85	9,9	7,5	17,1	16,3	1,04	1,21
- dont financement de marché	697	30	10,0	4,5	16,7	16,0	0,61	0,62
en euros	595	31	12,5	5,5	20,3	19,3		
en devises	102	-1	-2,4	-0,8	-0,2	0,4		

Taux de croissance annuel, par mode de financement (en %)



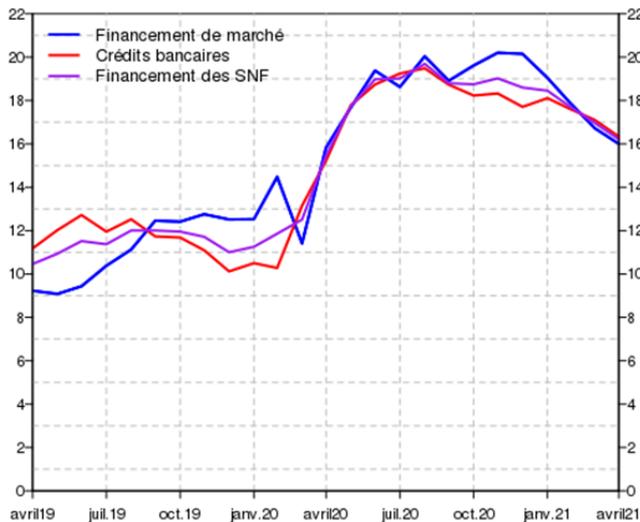
Coût moyen du financement (en %)



Source et calculs : Direction Générale des Statistiques, des Études et de l'International



Taux de croissance sur 2 ans (en %)



Composition de l'endettement des sociétés non financières

L'endettement des sociétés non financières présenté dans ce « Stat Info » comprend les émissions de titres de créances sur les marchés (obligations et titres de créances négociables), souscrits par les résidents et les non-résidents, et les crédits accordés par les établissements de crédits résidents.

Les titres de créance négociables comprennent les billets de trésorerie d'une durée au plus égale à un an et les bons à moyen terme négociables.

Des informations plus détaillées sur les crédits aux sociétés non financières figurent dans le « Stat Info » relatif aux crédits aux sociétés non financières :

<https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/credits-aux-societes-non-financieres>

L'endettement total des SNF inclut en outre les financements sous forme d'emprunts bancaires auprès d'établissements de crédit non-résidents. Il est présenté dans le « Stat Info » relatif à l'endettement des agents non financiers :

<https://www.banque-france.fr/statistiques/epargne/comptes-nationaux-financiers/comptes-nationaux-financiers-par-secteurs/comptes-financiers-des-agents-non-financiers>

Le coût moyen des crédits bancaires est calculé à partir des taux d'intérêt des crédits octroyés au cours du mois par les banques françaises. Sont considérés les crédits en euros, à plus d'un an et d'un montant initial supérieur à 1 million d'euros. Sont exclus du périmètre les crédits renouvelables et les découverts.

Le coût moyen du financement de marché est calculé à partir des taux de rendement actuariels des titres vivants en fin de mois. Un calcul s'appuyant sur la courbe des taux permet de ramener les rendements de différentes maturités à une échéance constante de 5 ans. Sont considérés les titres de maturité initiale supérieure à un an, libellés en euros, et à taux de coupon fixe. Le calcul du taux moyen de financement de marché exclut les valeurs extrêmes.

Les résultats des deux calculs ne sont toutefois pas directement comparables, la durée moyenne des financements par émission de titres ou par emprunt bancaire n'étant pas identique.

